# Egalité femmes/hommes en situation d'interculturalité

13/10/2026

# OBJECTIFS DE LA FORMATION

o S'interroger sur la notion d'égalité femme/homme dans la société française

o Appréhender d'autres cadres de référence sur la place des hommes et des femmes dans le monde

o S'outiller pour adapter les modalités d'intervention dans des situations d'interculturalité

# PLAN DE FORMATION

## Matin

- Petite histoire de la politique de l'égalité femme/homme
- Construction des stéréotypes de genre

## Après-midi

- La place des femmes dans le monde
- Analyse interculturelle du rapport à l'égalité femme/homme

# CADRE DE SECURITE

- Je m'engage à respecter l'anonymat des situations évoquées
- Je m'exprime en mon nom en toute légitimité
- J'accueille d'autres points de vue et ressentis que les miens
- J'équilibre mes interventions en lien avec le groupe
- Je suis à l'écoute de mes besoins et m'autorise à y répondre

# Abigael

- https://ccfd-terresolidaire.org/wp-content/uploads/2013/10/visa_cahier3_f1.pdf

Abigaël aime Tom qui vit de l'autre côté de la rivière. Une crue a détruit tous les ponts qui enjambaient la rivière et n'a épargné qu'un seul bateau.

Abigaël demande à Sinbad, le propriétaire du bateau, de lui faire traverser la rivière. Sinbad accepte à condition qu'Abigaël se donne d'abord à lui.

Abigaël, ne sachant que faire, court demander conseil à sa mère qui lui répond qu'elle ne veut pas se mêler des affaires de sa fille.

Désespérée, Abigaël cède à Sinbad, qui lui fait ensuite traverser la rivière.

Abigaël court retrouver Tom, le serre joyeusement dans ses bras et lui raconte tout ce qui s'est passé. Tom la repousse sans ménagements et Abigaël s'enfuit.

Pas très loin de chez Tom, Abigaël rencontre John, le meilleur ami de Tom.

À lui aussi, elle raconte tout ce qui s'est passé. John gifle Tom et part avec Abigaël.

# LES DROITS DES FEMMES EN FRANCE : QUELQUES REVENDICATIONS DANS L'HISTOIRE

- **1622 : Marie de Gournay :**

  *L'Égalité des hommes et des femmes.*

- **1673 : François Poullain de la Barre**

  *L'Égalité des deux sexes.*

- **1790 : Nicolas de Condorcet**

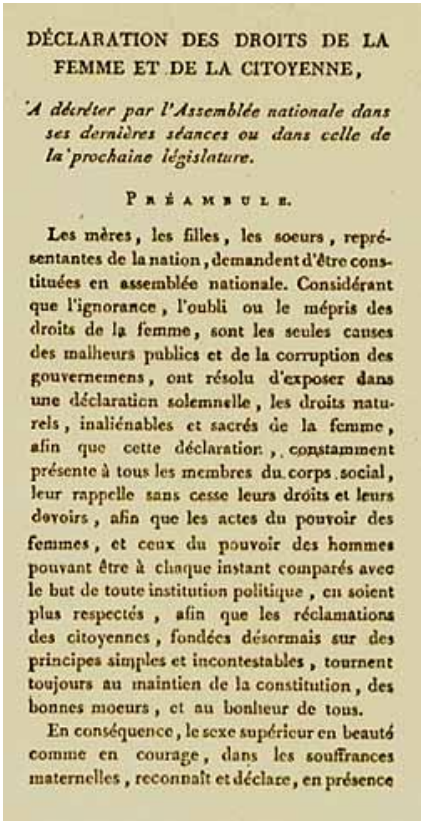
  *Sur l'admission des femmes au droit de cité*

- **1792 : Mary Wollstonecraft**

  *Défense des droits de la femme.*

# LES DROITS DES FEMMES EN FRANCE

- Olympe de Gouge, 1791
- Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.



DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE,

*A décréter par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature.*

PRÉAMBULE.

Les mères, les filles, les soeurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernemens, ont résolu d'exposer dans une déclaration solemnelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes moeurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toutes institutions politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

# HISTOIRE DU FEMINISME

## Les grands repères en France :

1ere révolution féministe :
lutter pour la reconnaissance des droits civiques : place de la femme en tant que citoyenne, droit de vote, d'être élue.

2eme révolution féministe :
lutter contre le patriarcat : place de la femme dans la famille, droit au travail, droits à la contraception à l'IVG, au divorce.

3eme révolution féministe :
Lutter pour les libertés : concept d'intersectionnalité, notion de genre, rendre visible, parité femmes-hommes, féminisation des noms de métiers,

4eme révolution féministe:
Lutter avec de nouveaux modes de communication : lutte contre les violences faites aux femmes, libération de la parole, PMA, droit à l'avortement renforcé

https://www.vie-publique.fr/eclairage/19590-chronologie-des-droits-des-femmes

# EVOLUTION DU DROIT DES FEMMES

**1804 :** Code civil : l'épouse est une perpétuelle mineure, citée au nombre des incapables (avec les enfants et les fous), devoir d'obéissance au mari

**1944 :** Ordonnance donnant le droit de vote aux femmes

**1946 : Instauration dans la Constitution du principe d'égalité en droit entre hommes et femmes**

# EVOLUTION DU DROIT DES FEMMES

**1967** : autorisation de la contraception

**1970** : suppression de la notion de chef de famille au profit de l'autorité parentale conjointe.

**1972 :** La nationalité peut être transmise par la mère. Egalité Salariale entre hommes et femmes

**1975** : véritable « droit au divorce ». Dépénalisation de l'adultère. Autorisation d

**1993** : Instauration de la coparentalité autorité parentale partagée quel que soit le statut maritale l'IVG.

# EVOLUTION DU DROIT DES FEMMES

**1998 : circulaire renforçant l'usage du féminin dans les noms de métiers**

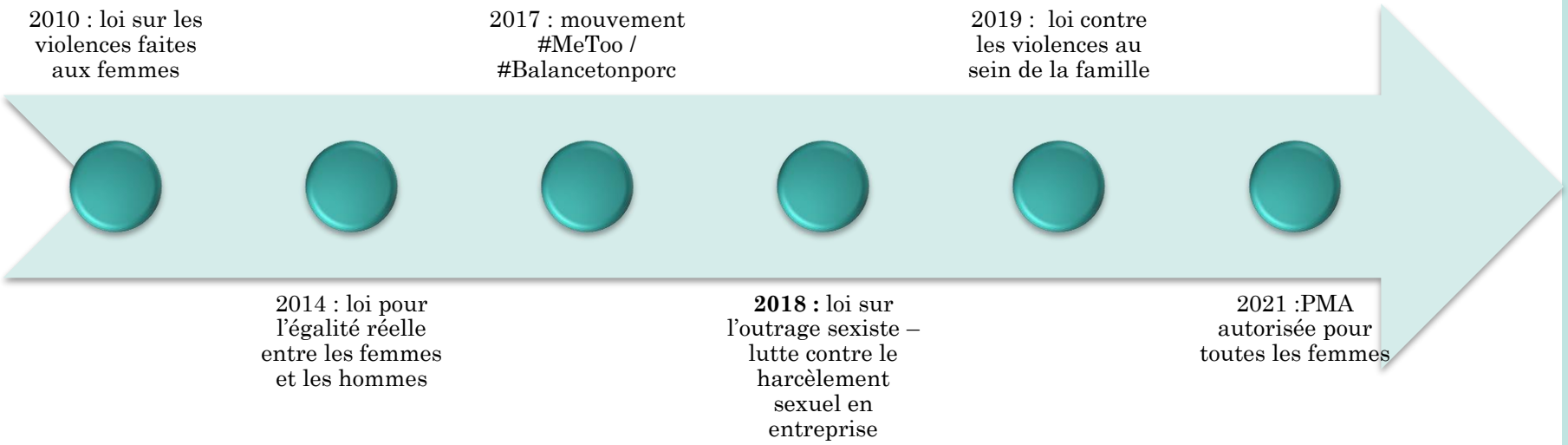
2000 : Parité dans les mandats et fonctions électives

**2002** : les parents peuvent choisir d'un commun accord le nom de famille de leur enfant (à défaut choix du père).

2008 : Obligation du Code du travail de dégenrer les offres d'emploi

**2013** : abrogation de la loi sur l'interdiction du port du pantalon pour les femmes

# EVOLUTION DU DROIT DES FEMMES



# Politique de l'égalité en France

- La politique publique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes couvre deux thématiques :
  - L'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale.
  - La promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes.

## Politique de l'égalité dans l'UE

Le but est de parvenir à une Union où les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont **libres** de suivre la voie qu'ils ont choisie dans la vie et ont les mêmes chances de **mener une vie prospère,** et où ils peuvent participer à notre société européenne et la **diriger** en toute égalité.

**Combattre les stéréotypes** touchant tant les hommes que les femmes dans différents aspects de leur vie, tels que les choix de carrière, le partage des responsabilités familiales et la prise des décisions.

# Intériorisation des stéréotypes

- Les processus d'intériorisations :
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin

# Intériorisation des stéréotypes

- Les processus d'intériorisations :
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin



# Intériorisation des stéréotypes

- Les processus d'intériorisations :
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin



# Intériorisation des stéréotypes

- Les processus d'intériorisations :
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin






# Intériorisation des stéréotypes

- Les processus d'intériorisations :
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin



# Intériorisation des stéréotypes

- **Les processus d'intériorisations :**
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin

Vidéo :

L'école du genre : avant la naissance
https://www.dailymotion.com/video/x828lrh

L'école du genre : les codes

https://www.dailymotion.com/video/x828lr0

1'44 à 3'32

- Catégorisation

Vidéo :

L'école du genre : a
https://www.dailym

L'école du genre : l

https://www.dailym

1'44 à 3'32

# Intériorisation des stéréotypes

- **Les processus d'intériorisations :**
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin
  - La prise d'exemple par l'observation des rôles

# Intériorisation des stéréotypes

- Les processus d'intériorisations :
  - La prise d'exemple par l'observation des rôles






# Intériorisation des stéréotypes

- **Les processus d'intériorisations :**
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin
  - La prise d'exemple par l'observation des rôles
  - Le renforcement des comportements liés à son sexe

# Intériorisation des stéréotypes

- **Les processus d'intériorisations :**
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin
  - La prise d'exemple par l'observation des rôles
  - Le renforcement des comportements liés à son sexe

  - Vidéo BBC : Is it a boy ? Is it a girl ?
    https://www.youtube.com/watch?v=nWu44AqF0iI

  - Vidéo Ecole du genre : les jouets
    https://www.dailymotion.com/video/x828m2a

# Intériorisation des stéréotypes

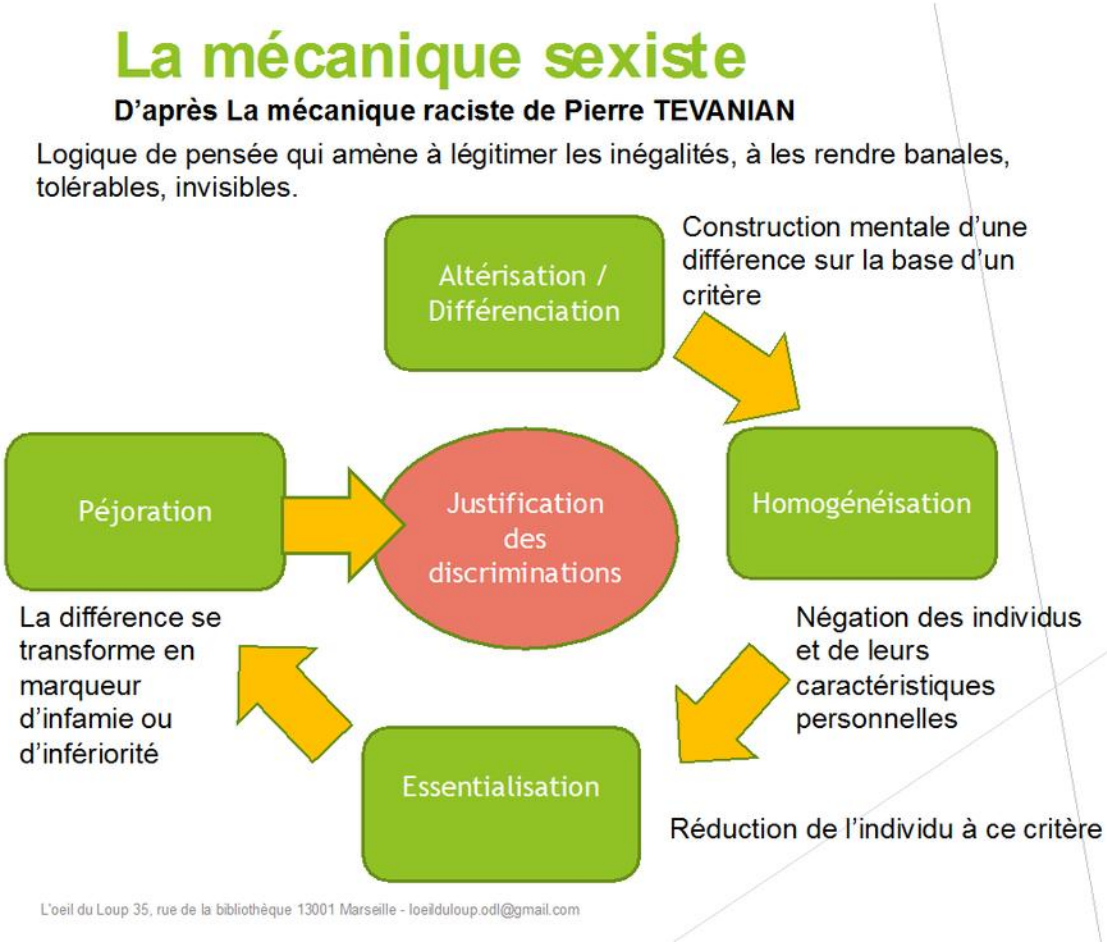
- **Les processus d'intériorisations :**
  - La catégorisation du monde entre masculin et féminin
  - La prise d'exemple par l'observation des rôles
  - Le renforcement des comportements liés à son sexe

→ NATURALISATION DES ROLES SOCIAUX

→ DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES SELON LE GENRE
https://matilda.education/course/view.php?id=271

# La mécanique sexiste

https://www.youtube.com/watch?v=J-INHJTEWuY



# Ce que l'on peut faire

Témoignage : Nicole Abar, championne de foot



# PLACE DES FEMMES DANS LE MONDE

# QUIZZ : LES DROITS DES FEMMES

- **Quels pays n'accorde pas le droit de vote aux femmes?**
  - **Aucun**

- Mais l'accès aux élections est très complexe dans certains pays tels que l'Afghanistan, le Pakistan, le Yémen et l'Arabie Saoudite pour les femmes

- Un territoire de Grèce interdit complètement son accès aux femmes : la République monastique du Mont Athos, qui a son propre système de gouvernement.

- La Nouvelle Zélande : premier pays à accorder le droit de vote aux femmes y compris maori et le seul à le faire au 19ème siècle.
- Ce droit est obtenu après une pétition d'une impressionnante ampleur : près d'un quart de la totalité des femmes adultes du pays l'ont signée. Toutefois, les femmes ne seront éligibles qu'à partir de 1919.

- - 10 % des Chef·fe·s d'État dans le monde sont des femmes - ONU Femmes, 2024.

# QUIZZ : LES DROITS DES FEMMES

- Quel est l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes dans le monde ?
  - **20%** (selon l'OIT)

**En France :**

**1- L'écart total : les femmes touchent 24,4 % de moins que les hommes**

**2- L'écart à temps de travail égal : les femmes touchent 15,5 % de moins**

**3- L'écart à temps de travail et métiers équivalents : les femmes touchent 4,3 % de moins**

# Part des personnes actives dans la population agée de 15 à 64 ans

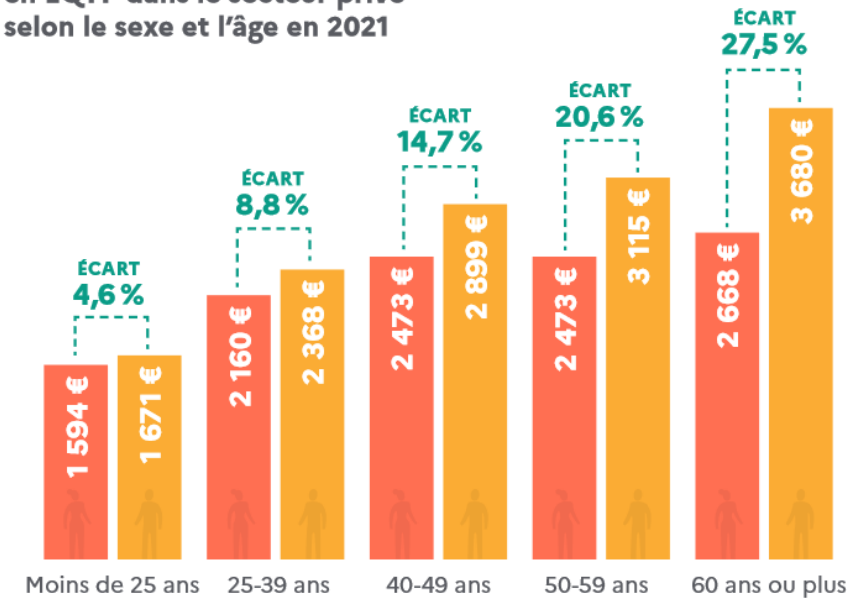
| | Femmes | Hommes | Écart entre femmes et hommes en points |
|---|---|---|---|
| Afrique du Nord | 21,4 % | 73,0 % | -51,6 |
| Afrique subsaharienne | 63,0 % | 73,7 % | -10,6 |
| Amérique latine & Caraïbes | 56,6 % | 79,9 % | -23,3 |
| Amérique du Nord | 68,7 % | 78,1 % | -9,5 |
| Moyen-Orient | 20,7 % | 75,9 % | -55,2 |
| Asie de l'Est | 70,9 % | 81,0 % | -10,2 |
| Asie du Sud-Est & Pacifique | 58,9 % | 80,4 % | -21,5 |
| Asie du Sud | 29,4 % | 79,3 % | -49,9 |
| Europe de l'Est | 68,2 % | 78,8 % | -10,6 |
| Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest | 71,1 % | 79,7 % | -8,6 |
| **Monde** | **53,6 %** | **78,7 %** | **-25,1** |

**Lecture :** en Afrique subsaharienne, 63 % des femmes sont actives contre 73,7 % des hommes.

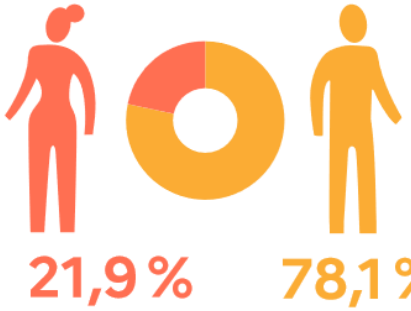
**Source :** BIT– Données 2022 – © Observatoire des inégalités

# Ecarts salariaux dans le privé

**Salaires mensuels net en EQTP dans le secteur privé selon le sexe et l'âge en 2021**



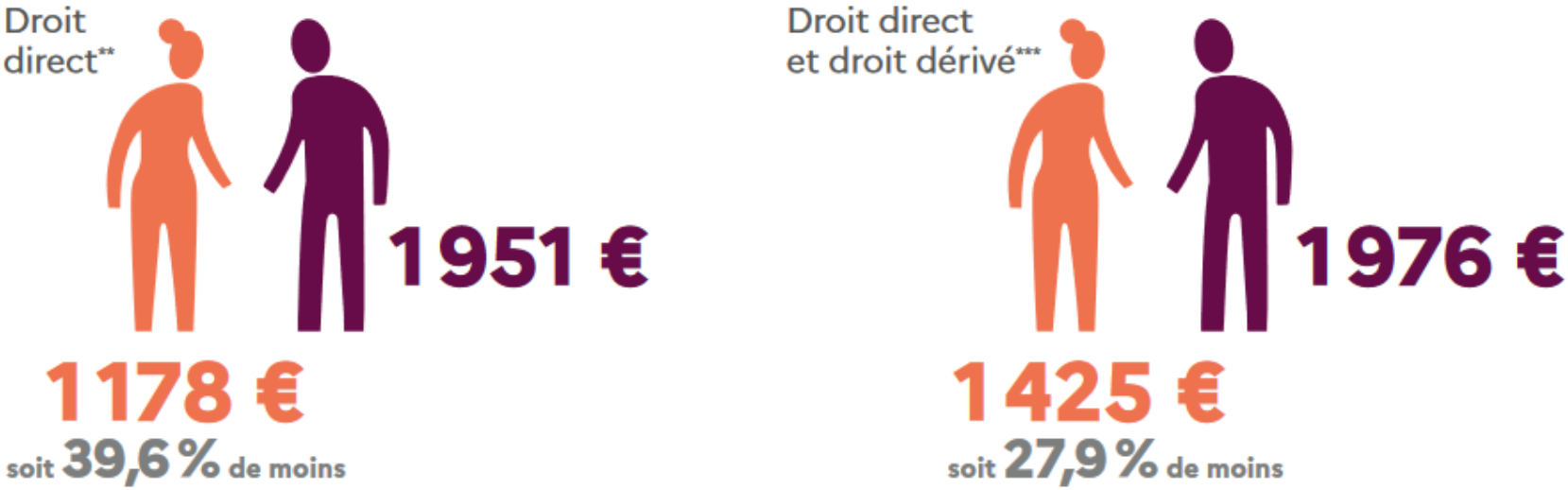

**Composition sexuée des 1 % des salariés du secteur privé les mieux rémunérés* en 2021**




** Plus de 9 602 euros nets mensuels.*
*Champ : France hors Mayotte, salariés travaillant principalement dans le secteur privé hors apprentis et stagiaires, hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.*
*Source : Insee, « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 », mars 2023. Données Insee, base Tous salariés 2021.*

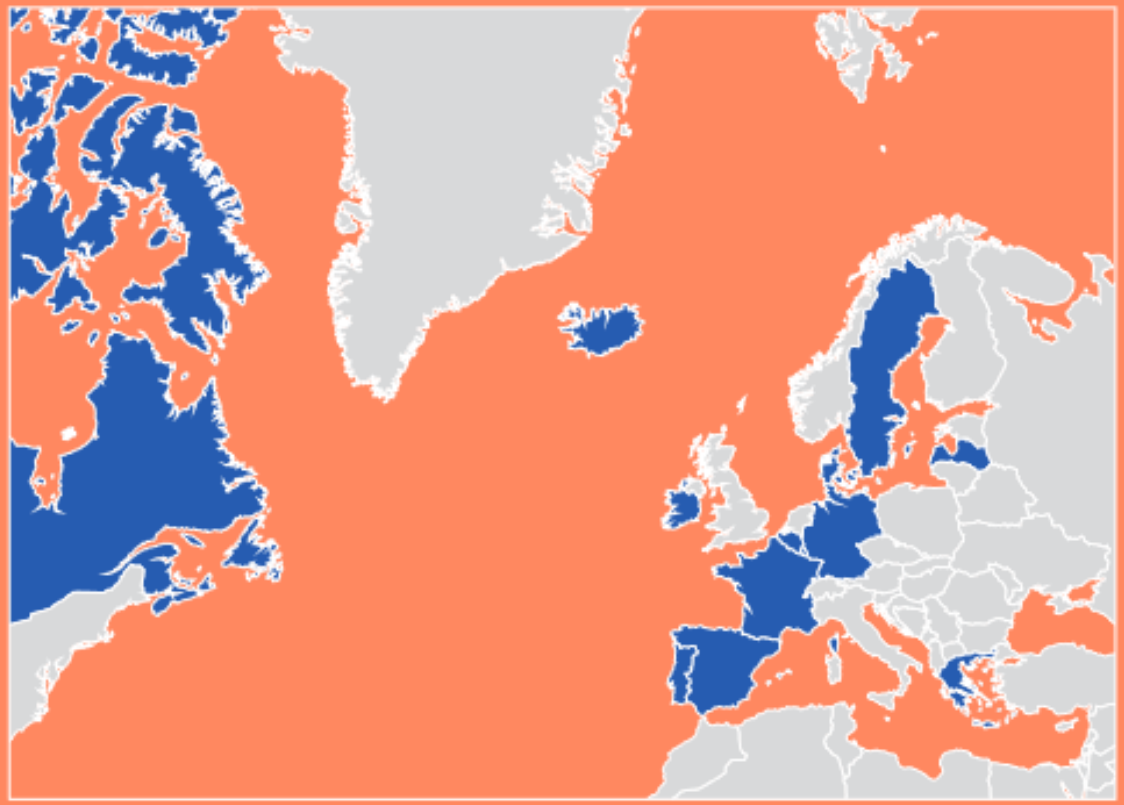
# Ecarts de pensions de retraite

**Montants moyens nets mensuels des pensions de retraite selon le sexe en 2021**




** L'âge conjoncturel de départ à la retraite suit l'âge des liquidants des droits à la retraite, en corrigeant les effets générationnels. ** Pensions versées aux personnes qui ont acquis des droits au titre d'une activité professionnelle antérieure ou de droits spécifiques. Retraités résidant en France, y compris majoration éventuelle pour trois enfants ou plus, avant prélèvements sociaux. *** Montants prenant en compte les pensions de réversion (droit « dérivé »).*
*Champ : personnes résidant en France, hors personnes qui ne liquideront aucun droit de retraite.*
*Source : Drees, « Les retraités et les retraites – Édition 2023 », Panoramas de la Drees, juin 2023. Données Drees, EIR, modèle ANCETRE.*

# Selon la Banque mondiale, seuls **14 pays*** dans le monde garantissent les **mêmes droits économiques aux femmes** et aux hommes** en 2022



**Allemagne**
**Belgique**
**Canada**
**Danemark**
**Espagne**
**France**
**Grèce**
**Irlande**
**Islande**
**Lettonie**
**Luxembourg**
**Pays-Bas**
**Portugal**
**Suède**

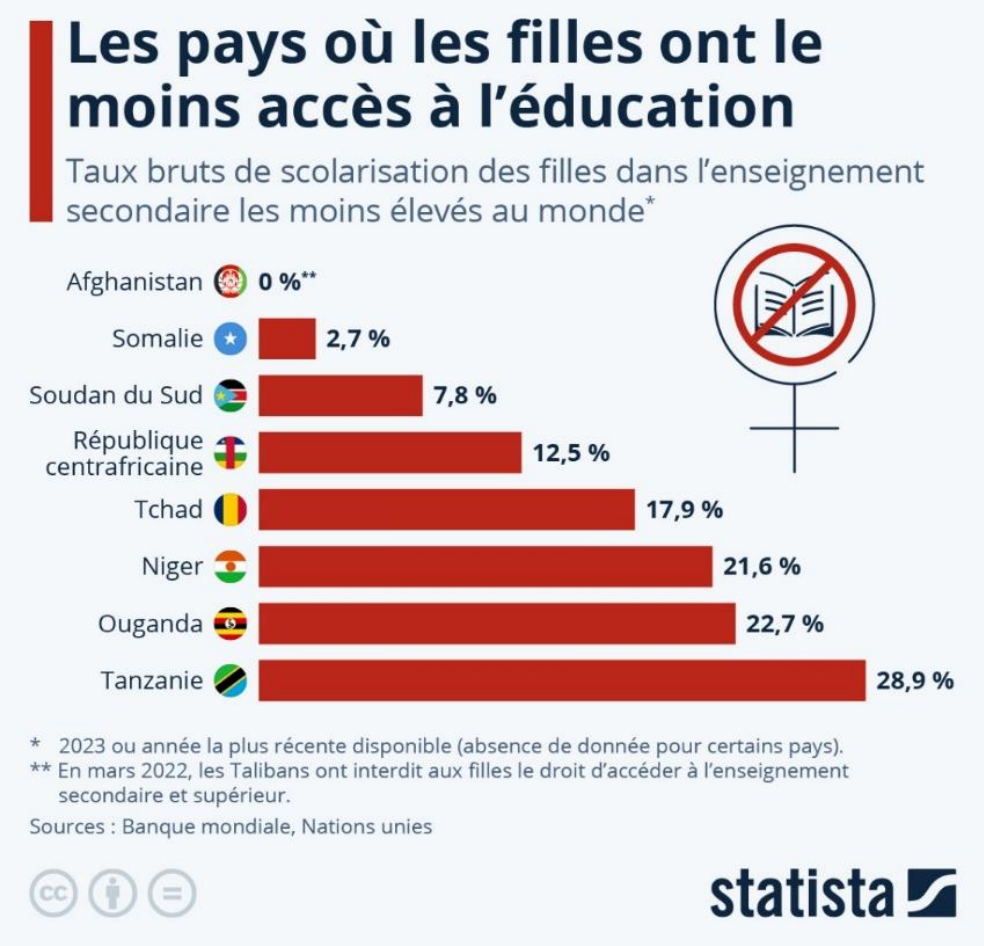
**Score de 100/100 à l'Index* Women, Business and the Law *de la Banque mondiale, qui mesure les droits économiques des femmes tout au long de la vie via 8 indicateurs : mobilité (liberté de mouvement), travail (accès à l'emploi), rémunérations, droits et contraintes matrimoniaux, parentalité, entrepreneuriat (accès et contraintes), actifs (propriété et héritage), pensions de retraites.*
*** Pays ayant obtenu le score de 100/100 à l'Index* Women, Business and the Law *de la Banque mondiale.*
*Source : Banque mondiale, « Women, Business and the Law 2023 », 2023. Données* Women, Business and the Law database.

# QUIZZ : LES DROITS DES FEMMES

- **Quel pourcentage d'enfant ne vont pas à l'école primaire dans le monde en 2023 ?**

  - **20 % des filles  et 18 % des garçons** en 2000
  - **10 % des filles et 9 % des garçons** ne vont pas à l'école primaire dans le monde, selon les données de l'Unesco pour 2023

# Non scolarisation des filles




Les Nations unies ont également rapporté que cette interdiction de l'éducation des filles était liée à une augmentation de 25 % des taux de mariages d'enfants et de 45 % des taux de grossesses précoces en Afghanistan.

# POURQUOI LES FILLES NE VONT PAS À L'ÉCOLE

- **IGNORANCE** : Les parents, n'étant parfois jamais allés à l'école eux-mêmes, ne remettent pas en question les discriminations liées aux traditions culturelles de ne pas scolariser les filles.

- **MARIAGES ET PLACE DES FEMMES** : Leur destin est d'être mariées jeunes et de s'occuper des tâches ménagères et des enfants. L'éducation n'a pas d'importance. Chaque année dans le monde, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. Les mariages forcés maintiennent les filles dans un statut inférieur à l'homme.
- **GROSSESSES** : Elles contraignent les adolescentes à quitter l'école. Elles sont la conséquence des mariages précoces et forcés, des violences sexuelles et du non-accès à la contraception et à l'avortement.

- **MENSTRUATIONS** : 1 fille sur 10 ne va pas à l'école quand elle a ses règles car de nombreux établissements scolaires ne proposent pas d'endroit où elles peuvent se changer, ou alors parce que les protections hygiéniques coûtent cher et qu'elles sont forcées de rester chez elles.

- **VIOLENCES** : Les filles sont exposées à la maltraitance, aux violences physiques et morales et aux abus sexuels à l'école et sur le trajet de l'école, de la part du personnel éducatif ou des garçons, ce qui conduit de nombreux parents à retirer leurs filles de l'école.

- **PAUVRETE** : Les familles en situation d'extrême pauvreté ne peuvent subvenir aux frais de scolarité de leurs enfants, et si elles le peuvent, elles font souvent le choix de scolariser leurs garçons plutôt que leurs filles.
- **TRAITE ET TRAVAIL** : La pauvreté amène souvent les parents à faire travailler leurs filles ou à les vendre. Considérées comme une charge, ce sont les premières à être exploitées.

- **SANTE** : L'épuisement physique et moral dû au travail forcé, les douleurs récurrentes dues à l'esclavage domestique, les grossesses précoces et infections sexuellement transmissibles suite aux violences sexuelles, et les mutilations génitales féminines les empêchent d'avoir une scolarité normale

# QUIZZ : LES DROITS DES FEMMES

- **En quel année les femmes en France ont un droit à un congé maternité ?**
  - **1909**

Le congé de maternité offre une protection juridique des mères dans leur activité professionnelle (droit à disposer de leur salaire en 1907)
Elles **peuvent** être arrêtées 8 semaines sans que leur contrat de travail ne soit suspendu.
En **1928, ce congé devient obligatoire et payé.**
Aujourd'hui, il est fixé à 16 semaines.

Les deux pays aux plus longues durées de congés maternité payés sont : la Bulgarie (410 j dont 135 j obligatoire, le reste est transférable au père), l'Albanie (365 j dont 98j obligatoires).

# QUIZZ : LES DROITS DES FEMMES

- **Quel pourcentage des filles d'immigrées nées en France sont victimes de mariage forcés en 2011 ?**
  - **2%**

Les femmes originaires du Maghreb, de Turquie et d'Afrique sahélienne sont les premières concernées avant celles originaires d'Asie du Sud-est, d'Europe, d'Afrique centrale ou des pays du Golfe de Guinée.

## Le mariage : diverses pratiques à travers le monde

Mariages forcés / arrangés
Mariages précoces
Mariages coutumiers

Enlèvement de fiancée (Géorgie)

Dot -> esclavage domestique

Polygamie

Droit au divorce

**Selon le droit civil français, *il ne peut y avoir de mariage sans consentement***

# QUIZZ : LES DROITS DES FEMMES

- **Quel est le premier pays a avoir accordé le droit de l'avortement ?**
  - **La Russie**, en 1920



De 1936 à 1955, cependant, l'avortement est interdit, sauf pour des raisons médicales, ce qui a provoqué de nombreux avortements clandestins. Aujourd'hui, la Russie connaît des mouvements anti-avortement.

# Droit à l'avortement

**En France :**

**1942** : L'avortement est un crime d'État passible de la peine de mort.

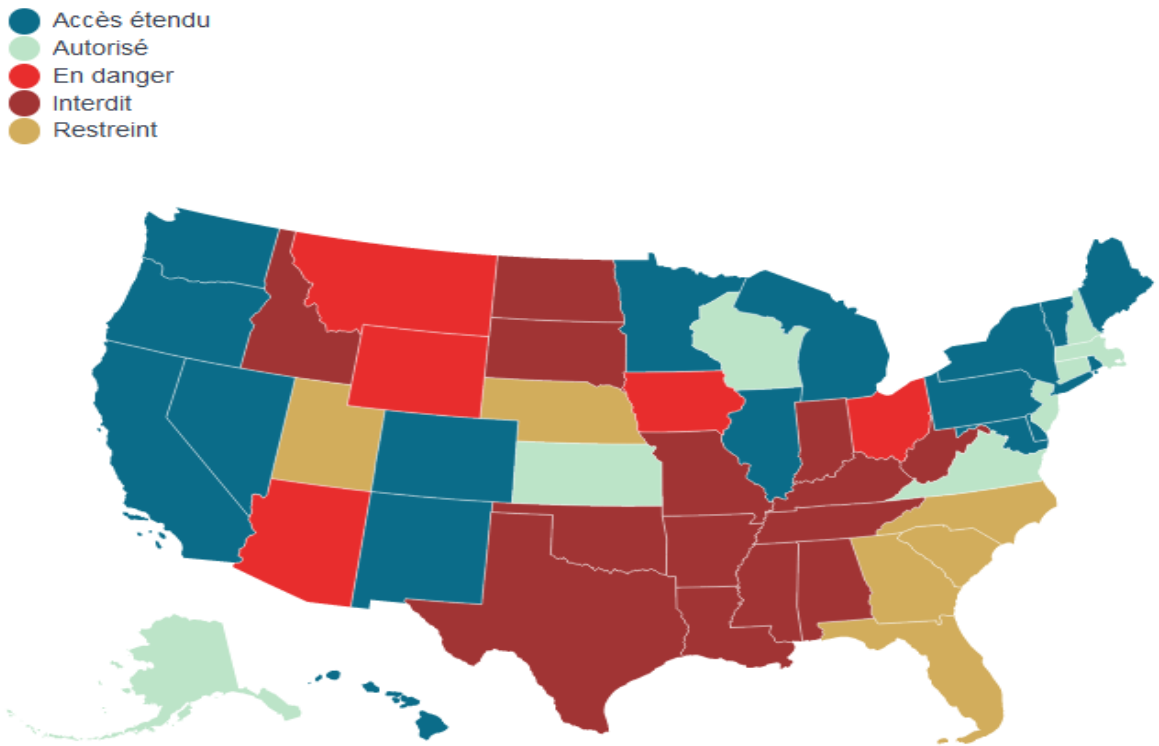
**1974** : La loi Veil autorise et légalise l'IVG (10 semaines de grossesse). La contraception est remboursée par la Sécurité sociale.

**2024** : Inscription dans la constitution de la liberté garantie des femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

# Droit à l'avortement

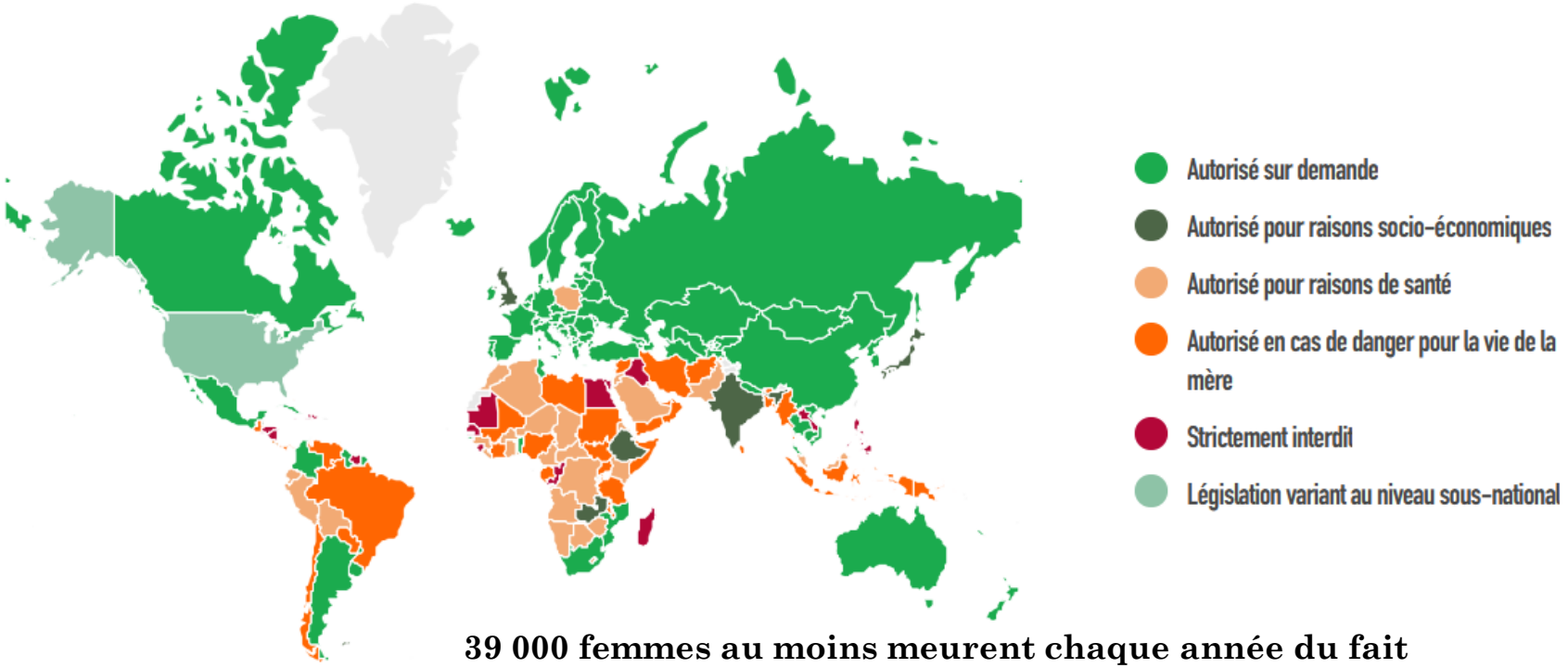
24 juin 2022: **la Cour suprême des Etats-Unis annule un arrêt fédéral qui garantissait depuis 1973 le droit d'avorter sur tout le territoire**, laissant à chaque Etat la liberté de déterminer sa propre politique sur l'IVG

Statut du droit à l'avortement dans chaque Etat américain. La carte a été mise à jour le 24 avril 2024.



# LE DROIT À L'AVORTEMENT DANS LE MONDE EN 2024

**40 % des femmes dans le monde vivent dans des pays où la législation sur l'avortement est restrictive**




**39 000 femmes au moins meurent chaque année du fait d'avortements exercés dans des conditions non sécurisées.**

Download data

Source : Center for reproductive rights et Focus 2030.
Mis à jour le 17 janvier 2024.

FOCUS2030
DATA - INNOVATION - DÉVELOPPEMENT

# Les violences faites aux femmes

- Les violences sexistes
- La violence conjugale
- La violence sexuelle
- Le trafic d'êtres humains
- Les mutilations génitales féminines
- Crimes d'honneur
- Les mariages d'enfants

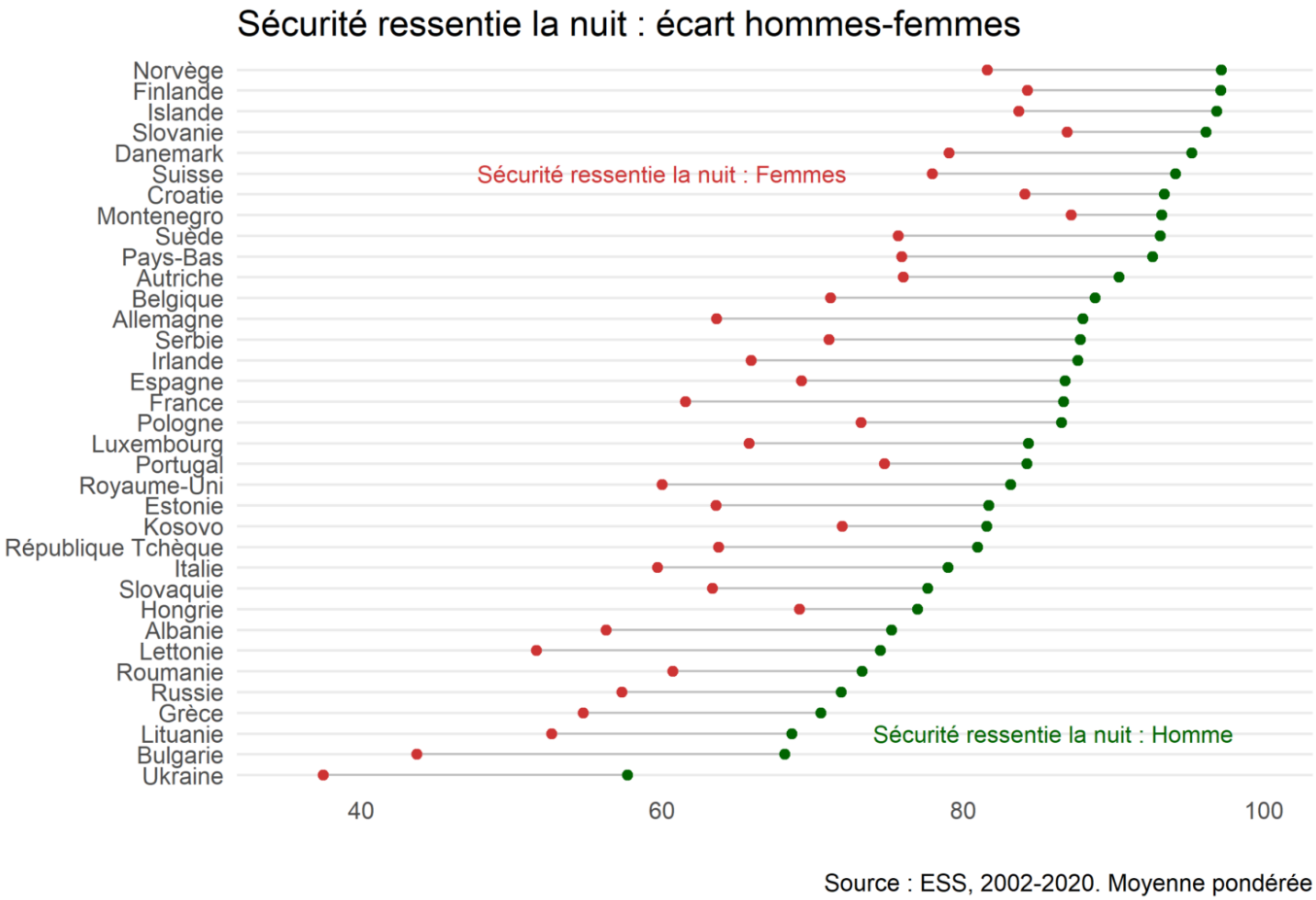
- https://interactive.unwomen.org/multimedia/infographic/violenceagainstwomen/fr/index.html#closing-1

- https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women

# Les violences faites aux femmes

- Rapports de l'OFPRA sur différents pays :
- Algérie, Maroc, Libye, Turquie, Egypte
- Bangladesh, Pakistan, Iran, Afghanistan, Irak, Syrie, Djibouti
- Sri Lanka, Népal, Mongolie
- Angola, Ethiopie, Cameroun, Congo
- Madagascar, Comores
- Guinée, Guinée Equatoriale, Sénégal, Cote d'Ivoire
- Colombie, Mexique, République Dominicaine
- Albanie, Géorgie, Arménie, Kosovo

# Les violences faites aux femmes dans l'espace public - Europe

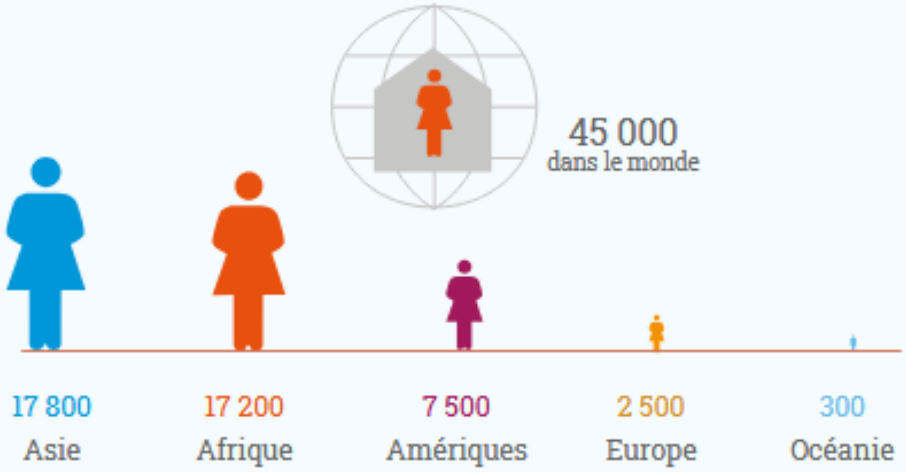



https://www.cepremap.fr/2023/03/note-de-lobservatoire-du-bien-etre-n2023-05-journee-des-droits-des-femmes-2023-les-francaises-se-sentent-elles-en-securite/

# VIOLENCES CONJUGALES

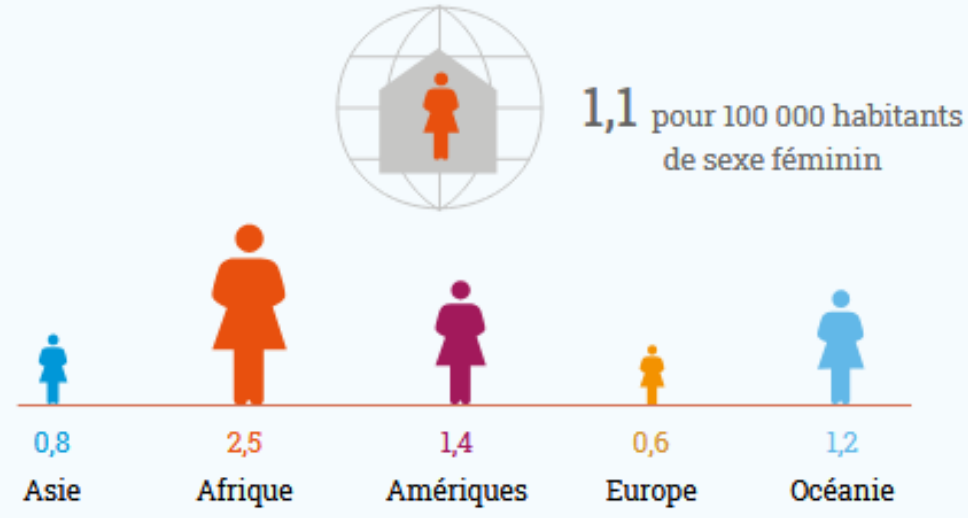
Total des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille

2021

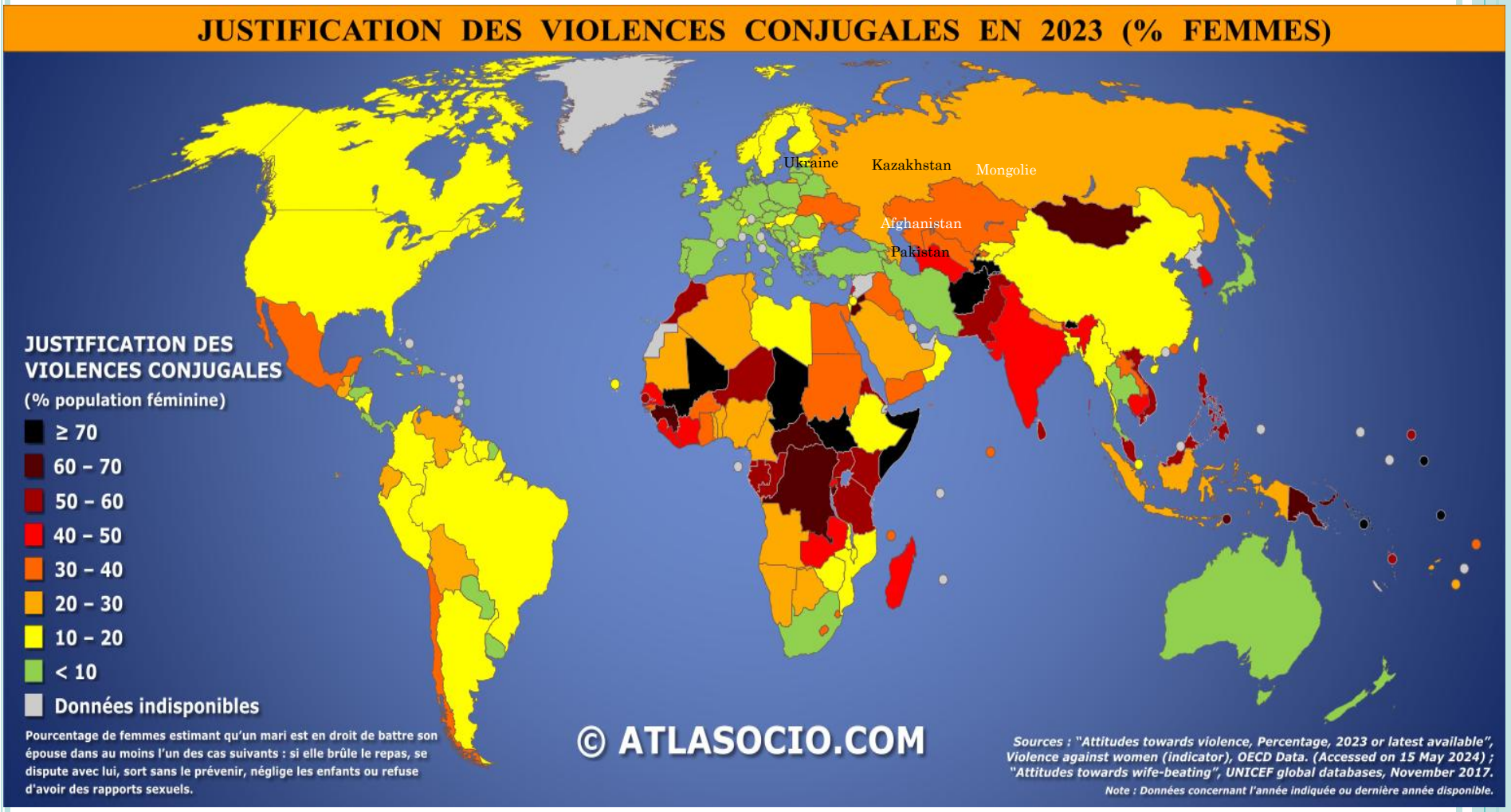



Taux relatif aux femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille pour 100 000 femmes

2021



# VIOLENCES CONJUGALES



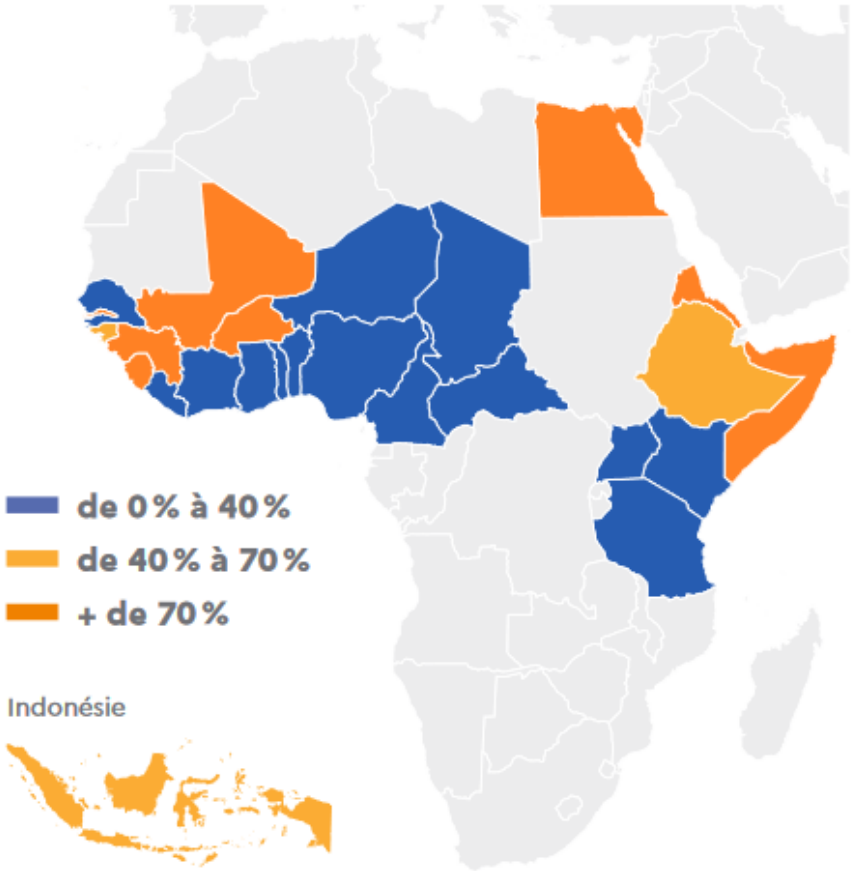
# QUIZZ : LES DROITS DES FEMMES

- **Dans combien de pays dans le monde sont pratiquées les mutilations génitales féminines**
  - 
  - **31 (Afrique, Moyen Orient, Asie)**
  - 

230 millions de filles et de femmes dans le monde aujourd'hui auraient subi des MGF. On estime que 4,4 millions de filles, soit plus de 12 000 chaque jour, risquent de subir une MGF en 2024.
Sur l'ensemble des femmes de 15 à 49 ans ayant subi une MGF, environ une sur quatre a été excisée par du personnel de santé

# Les mutilations génitales féminines

**Part de filles et de femmes âgées de 15-49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines selon le pays**




*Note : les données pour l'Indonésie se réfèrent aux filles âgées de 0 à 11 ans car les données de prévalence sur les MGF chez les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans ne sont pas disponibles.*
** Les mutilations génitales féminines (MGF) désignent « toutes les procédures impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales ». Il est à noter que la France défend une acception plus large des mutilations (mutilations sexuelles féminines ou « MSF »), qui considère que la mutilation ne touche pas uniquement la fonction reproductive, mais atteint la fonction de plaisir, de sexualité et de construction de soi des femmes qui en sont victimes. Le législateur français s'y réfère dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.*
*** 31 pays pour lesquels existent des données représentatives.*
*Source : Unicef, 2023. Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, basées sur les EDS, MICS et autres enquêtes nationales, 2004-2021.*

# Les mutilations génitales féminines

**Différents facteurs culturels et sociaux**

- **pression sociale** qui incite à se conformer à ce que font ou ont toujours fait les autres, la crainte du rejet par la communauté,

- **nécessaire éducation** d'une jeune fille, préparation à l'âge adulte et au mariage.

- **comportement sexuel approprié** : assurer la virginité prénuptiale et la fidélité conjugale, réduiraient la libido féminine

- croyance que cela **favorise le mariage** de la jeune fille.

- **idéaux culturels de féminité et de modestie**, selon lesquels les jeunes filles sont «propres» et «belles» après l'ablation de parties de leur anatomie considérées «malpropres», «non féminines ou masculines».

# Des lois différentes entre les hommes et les femmes

- Le progrès des femmes dans le monde 2019–2020 : Les familles dans un monde en changement – ONU Femmes

- Dans 19 pays et territoires (sur 189), la loi oblige explicitement les **femmes à obéir à leur mari**

- Dans 17 pays et territoires, les femmes mariées ne sont pas autorisées à **voyager hors de leur foyer** comme le font les hommes mariés

- Dans 37 pays et territoires, les femmes mariées ne sont pas autorisées à **demander un passeport** au même titre que les hommes mariés

- Dans plus d'un pays sur cinq, les filles et les fils ne sont pas traités de la même manière au regard des **lois relatives à l'héritage**. (Afrique du Nord, en Asie occidentale, en Afrique subsaharienne et en Asie centrale et du Sud)

- Dans 13 % des pays, une femme mariée ne peut **transmettre la nationalité** à ses enfants au même titre qu'un homme marié.

# Des lois différentes entre les hommes et les femmes

- Dans le droit musulman, la Charia représente l'ensemble des normes et règles qu'un musulman doit suivre dans l'objectif de respecter la loi divine.

- Pluralité des usages et significations. Attention à ne pas confondre ce qui relève des traditions et coutumes avec ce qui découle des religions.

- Lois coutumières = identiques quel que soit la confession

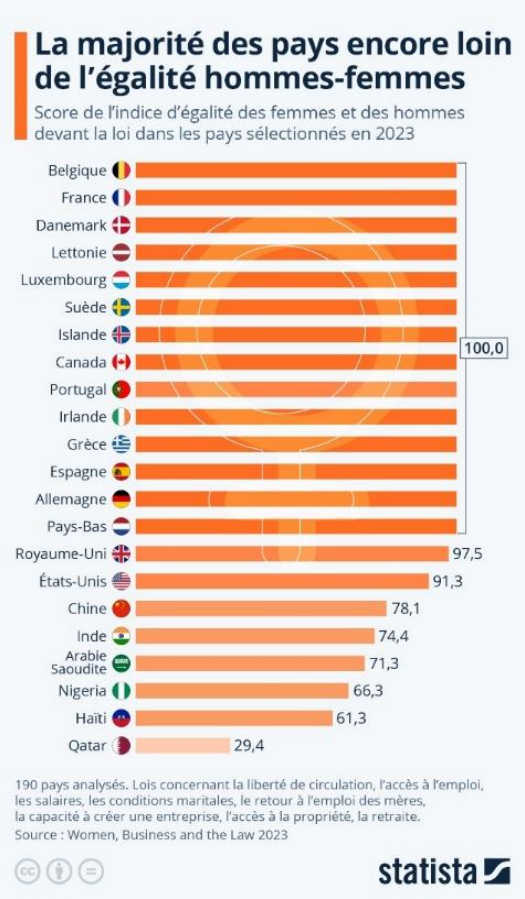
- Code du statut personnel, ou code de la famille selon les pays, découle du droit musulman définit le code d'honneur des femmes (monde arabe, pourtour méditerranéen). Elle porte l'honneur car elle assure la continuité de la descendance.

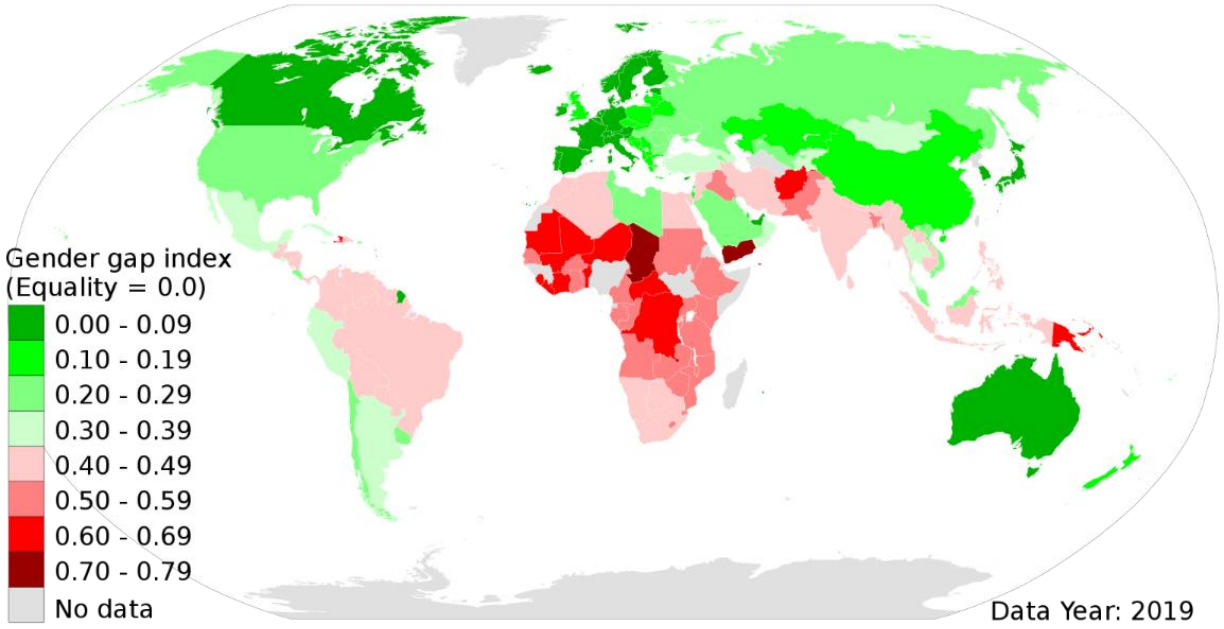
- Féminisme laïque : discrimination à cause de la religion

  VS

- Féminisme islamique : complémentarité entre les 2 sexes

# Indice d'inégalité de genre



# Indice d'inégalité de genre

- **la santé reproductive des femmes,**
  - taux de mortalité maternelle
  - taux de fécondité des adolescentes
- **leur autonomisation**
  - proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes
  - part d'individus ayant un atteint une éducation secondaire
- **le marché du travail**
  - taux d'activité de la population chez les deux sexes parmi les personnes âgées de 15 ans et plus

# (Non)Droits des femmes en Afghanistan

- **Retour au pouvoir des talibans en 2021 = Restrictions des droits des femmes / filles**
  - Interdiction d'accéder à l'enseignement secondaire et supérieur
  - Interdiction de travailler dans les ONG, dans le secteur public
  - Interdiction de se maquiller, de se parfumer ou de parler en public
  - Interdiction de sortir seule en public, sans chaperon masculin
  - Interdiction de diffuser des films ou séries mettant en scène des femmes
  - Interdiction de faire du sport
  - Interdiction de se faire entendre en chantant ou en lisant à voix haute
  - Interdiction de réciter le Coran en présence d'autres femmes
  - Dissolution des aides aux victimes de violences
  - Suppression de fenêtres des bâtiments d'habitation donnant sur des espaces publics
  - Suspension de Radio Begum, réalisée par des femmes à destination des femmes à émettre en Afghanistan.

- Coutume : le Bacha Posh : filles habillées en garçons

# OUTILS POUR EN DEBATTRE

- **Partir des représentations des personnes**
  - Photolangages
    - A construire
      - Photo/images concrètes, représentatives de scènes de vie
      - Personnages permettant l'identification par les publics
    - Féminisme en couleur
  - C'est quoi un homme / c'est quoi une femme ?
    - https://www.lecrips-idf.net/jeu-prevention-stereotype-egalite-homme-femme
  - Raconter une fois où…
  - Privilèges et inconvénients d'être homme ou femme

https:/www/.wax-science.fr/activites-stereotypes-scientifiques-et-de-genre/

  - Débat mouvant
    - Choisir des phrases clivantes qui viennent interpeller sur les représentations des personnes
    - https://www.maisonegalitefemmeshommes.fr/uploads/Ressource/7b/17_908_panneaux-expo-mouvante.pdf

# OUTILS POUR EN DEBATTRE

- **Partir de saynètes**
  - Réponses pour elle / Réponses pour lui
  - BDs
    - https://santebd.org/les-fiches-santebd/vie-affective-et-sexuelle
  - Vidéo
    - C'est normal non ?
    - Amours sans violence
    - Majorité opprimée

# OUTILS POUR EN DEBATTRE

- **Informer**
  - Données chiffrées : Chiffres clés vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
  - Lois / politique de l'égalité
  - Histoire des droits des femmes
  - Expliciter les notions
    - Le consentement : La tasse de thé
  - Les lieux ressources
    - Centre de santé sexuelle
    - Contact 73
    - Planning familial
    - Maison des femmes
    - Savoie de femmes
    - Amicale du Nid
  - Femmes contre les intégrismes : guide sur les droits. *Il est gratuit sur simple demande à* ***fcilyon@yahoo.fr***

# LES COMPETENCES INTERCULTURELLES

- **Suspendre son jugement** : s'en tenir aux faits, aux réalités concrètes
- **Expliciter son propre cadre de références**
- **Questionner** pour enrichir ses hypothèses: se décentrer, aller à la rencontre de l'autre, échanger
- **Négocier**: imaginer des solutions ensemble, processus de médiation

# ANALYSE INTERCULTURELLE DE SITUATIONS

Un jeune homme pakistanais en procédure de regroupement familial explique que sa femme n'aura pas le droit de sortir, sauf pour voir les femmes de ses amis.

Comment j'accompagne cette situation ?

| Cadre de référence pro | Cadre de référence supposé |
| --- | --- |
| • Egalité femme/homme : les femmes et les hommes ont les mêmes droits en France<br>• Interdiction de sortir = séquestration = violences psychologiques<br>• Isolement = risque d'autres formes de violences : physiques, sexuelles, économiques<br>• Autonomie de l'individu<br>• Liberté | L'homme est le garant économique du foyer. La femme doit gérer l'intérieur du foyer<br>Les femmes sont subordonnées aux hommes<br>Hommes et femmes ne doivent pas avoir de contacts en dehors de l'espace familial<br>L'honneur de l'homme dépend du comportement de sa femme -> crime d'honneurs encore répandus<br>Devoir de protection de sa femme par rapport aux autres hommes |

# CONCLUSION

- Regarder où je suis sur ce chemin de l'égalité
- Transmettre les valeurs d'égalité fille-garçon en les incarnant au quotidien
- Accepter que le chemin peut-être long pour les autres aussi
- Replacer l'autre dans son contexte local : quels arrangements doit-il/elle faire pour adapter sa perception des rôles sociaux des femmes et des hommes dans l'organisation sociale et matérielle ici
- Négocier pour respecter l'autre dans sa vision du monde, dans le respect des lois et de mes valeurs.

# POUR ALLER PLUS LOIN…

## Les formations de l'ADDCAES :

http://www.addcaes.org/formation/

24 NOVEMBRE 2026

**LES MIGRATIONS : COMPRENDRE L'ESSENTIEL**

7 et 8 DECEMBRE 2026

**DEVELOPPER DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES DANS UNE SOCIETE INTERCULTURELLE**

21 & 28 JANVIER 2027

LES FONDAMENTAUX DU DROIT AU SEJOUR DES PERSONNES ETRANGERES EN France

11 MARS 2027

**HANDICAP ET INTERCULTURALITE**

27 MAI 2027

SANTE MENTALE ET MIGRATIONS

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION!

Pour nous contacter

Site : www.addcaes.org
Mail: marianne.falda@addcaes.org
Tel: 04 79 72 43 49